

CONSEIL MUNICIPAL

15 avril 2019

- Approbation des comptes de gestion et administratif 2018

Les comptes sont approuvés à l'unanimité pour le budget Communal et celui du CCAS.

- Affectation des résultats

Suite à l'approbation du Compte administratif 2018 du Budget Communal, il a été décidé d'affecter 28 000 € d'excédent de fonctionnement 2018 en investissement du budget primitif 2019 et 1 242,34 € en fonctionnement du budget 2019.

- Vote des taux 2019

Taxe d'habitation 6 %

Taxe foncière bâtie 7,25 %

Taxe foncière non bâtie 52,80 %

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux cette année encore.

- Vote des budgets primitifs 2019

Le budget primitif en section de fonctionnement s'équilibre à 112 139,65 €.

Le budget primitif en investissement s'équilibre à 150 869,75 €.

- Budget du CCAS

Il s'équilibre à 2 653,67 €

- Vote des subventions aux associations

ADMR : 130 €

Anciens combattants : 75 €

Prix de la résistance : 35 €

Croix rouge : 200 €

Donneurs de sang : 100 €

Société de chasse : 100 €

École de Charrées : 210 € pour le voyage de fin d'année de 3 jours (7 enfants de Solignac)

écoles de Jussac et Théodore Monot : 300 € pour le voyage scolaire de 5 jours (6 enfants de Solignac)

Comité des fêtes : 500 € (remboursement)

Soliglob'trotteurs : 1 300 €

- Point sur les travaux du logement de Besse

Les travaux de remise en état suite à l'incendie sont terminés : 31 593 € ont été dépensés pour les travaux. L'assurance a versé 12 000 € et nous allons recevoir une subvention de 2 400 € pour l'isolation.

Le cout pour la commune est donc de 17 193 €.

L'appartement est maintenant complètement isolé (murs, toit, ouvertures) et rénové.

- Divers

- De petits changements ont été effectués à proximité de l'église. Les conteneurs de poubelle ont été déplacés, le panneau d'affichage officiel a été fixé contre le mur de l'église et un banc sera installé à proximité, pour remplacer celui qui a été cassé.